

E FOOT 38

PV N° 331



du jeudi 2 Mars 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISÈRE MOI J'ADHÈRE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GÉNÉRALE DU FOOTBALL DÉPARTEMENTAL



SOMMAIRE :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> BUREAU | <input type="checkbox"/> RECRUTEMENT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENTS |
| <input checked="" type="checkbox"/> APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> SPORTIVE |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> STADES MUNICIPAUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> DELEGATIONS | <input type="checkbox"/> STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> ETHIQUE ET PREVENTION | <input checked="" type="checkbox"/> TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> FEMININES | <input type="checkbox"/> TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> FOOT ENTREPRISE | <input type="checkbox"/> DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 24 février 2017 - au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENTS

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON –GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET - MAZZOLENI – MONIER – MONTMAYEUR - SCELLIER - SOZET - TRUWANT – VACHETTA

EXCUSE(E) S

Mme DIMITRIO

MM AGACI - DA CUNHA VELOSO – DENECHERE - VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président adresse ses vœux de prompt rétablissement à J. Veloso et à J. Chambard ainsi qu'à J. Issartel qui rentre d'une petite intervention.

Il souhaite un bon anniversaire à H. Giroud Garampon qui le fête ce jour et félicite J. Raymond pour sa nomination à la présidence de l'AE2F

Marc Montmayer quant à lui remercie toutes les personnes présentes aux obsèques de son papa et qui lui ont témoigné leur soutien.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 16 DECEMBRE 2016

Approuvé à l'unanimité

2 – COURRIERS DIVERS ET INFOS DIVERSES :

- Invitation du club de Beauvoir pour les 50 ans du club le samedi 24 juin 2017. Remerciements
- Invitation du Stade Châbonnais à la traditionnelle « soirée dansante choucroute » le samedi 4 mars au gymnase de Châbons, M. Vachetta représentera le District
- Courrier de l'AS Cheyssieu nous informant de leur absence à la journée Nationale U6-U9

Rappel de diverses dates :

- Fin février et début mars : Formations FMI
- Remise du Label de Sud Isère le 2 mars à la mairie de la Mure à 19h00
- Réunion commission technique le 6 mars
- Tirage des 1/8^{ème} de finales le jeudi 9 mars
- Réunion médicale le 28 mars

Le Président fait un rapide comparatif sur les licences et informe qu'à ce jour nous sommes à 529 licenciés de plus qu'en fin de saison dernière, pour un total de 31849 licences. Les plus grandes pertes sont en seniors et en U20.

3 – RETOUR AG LIGUE DU 29 JANVIER 2017 :

Le Président donne la parole à H.Giroud Garampon et G. Bouat qui font un retour sur cette AG :

La liste des candidats est passée avec 80% des voix,

Hervé explique que les représentants du district de l'Isère sont intervenus sur 2 ou 3 points qui leur semblaient à revoir.

-Les forfaits (déclarés 15 jours à l'avance et moins de 15 jours avant le match)

- les horaires des matchs de jeunes, tout ce qui se retrouvait en vigueur en Auvergne a été repris dans la nouvelle Ligue : compétitions de jeunes Ligue le samedi au lieu du dimanche sachant que ça poserait des difficultés pour nos clubs. Dès lors le Président de la Laurafoot a accepté de revenir en arrière concernant ces points et d'en rediscuter.

- les montées en PHR, compétition qui passera de 6 à 10 poules, le nombre a donc été augmenté de 4 en revanche aucune montée pour l'Isère alors que nous sommes le 2ème district en terme de licenciés seniors

L'attribution a été faite ainsi :

1 pour le Rhône (qui passe de 4 à 5)

1 Pour la Haute Savoie (de 2 à 3)

1 Pour la Drôme Ardèche (de 2 à 3)

1 Pour le Puy de Dôme

Gérard donne quelques exemples parmi ceux-ci : Le Cantal 6000 licenciés a le droit à 2 montées et le district de l'Isère avec presque 32000 licenciés n'a le droit qu'à 3 montées où est l'équité ?

Les critères ayant été définis de cette façon : de 0 à 20000 : 2 montées, de 20000 à 40000 : 3 montées et au-delà de 40000 : 5 montées.

Le Président reprend la parole et explique que lors du mariage des 2 ligues il y avait des groupes de travail sur différents axes et un comité de pilotage pour valider les propositions. Cet axe des montées en Ligue a été retenu. Nous n'avons donc aucun recours, l'Assemblée générale étant souveraine, nous souhaitons toutefois l'expliquer aux clubs, ce qui sera fait par le biais d'un courrier informatif.

Lecture du courrier par Gérard : courrier validé par le Comité.

Michel Muffat – Joly nous informe que Le Président de la Laurafoot a proposé d'assister à un CD du district afin de nous expliquer ces décisions.

Proposition soumise au vote :

15 voix POUR

4 voix CONTRE

La date reste à déterminer

4 - SUIVI GROUPE TRAVAIL « RETOUR CLUBS ISEROIS JOUANT HORS DEPARTEMENT »

H. Giroud Garampon fait un compte rendu de cette dernière réunion qui a eu lieu le 13 février à Reventin, à regretter l'absence des clubs faisant partie du GT.

Il félicite tout d'abord JM Boulord pour le travail qu'il a fait depuis le dernier groupe de travail : tableaux géographiques sur lesquels sont regroupés tous les clubs s'ils jouaient en Isère, les distances parcourues ...

Puis il nous fait part d'une réflexion unanime qui est d'impliquer nos politiques sur notre démarche en partant de la loi NOTRe.

L. Mazzoleni a préparé un courrier qui sera envoyé à tous les maires, conseillers départementaux, députés et sénateurs ainsi qu'aux présidents des maires de l'Isère.

H. Giroud informe des quelques actions qui seront à mener.

Le débat étant ouvert aux membres présents, quelques constats, réflexions, en ressortent.

Le Président propose lors d'un prochain CD de projeter tout ce qui a été fait depuis le début de ce groupe de travail.

5 - POINT SUR LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Hervé Giroud Garampon souhaite alerter sur la nouvelle formule de ces réunions : nous avons diminué le nombre de personnes convoquées et nous avons plus d'absence qu'avant. Même sur les hauts niveaux. La question suivante se pose : faut-il continuer ces réunions ? Ou revoir la formule ?

Un groupe de réflexion sera mis en place

6- REGLEMENTS AGGRAVES DE LA LIGUE ET LEUR APPLICATION

Concernant le texte stop à la violence, une erreur a été commise. Nous ne pouvons pas appliquer le statut aggravé de la Ligue et du District. Seul le statut aggravé du District est applicable (Bonus –Malus), la correction sera apportée sur le texte : Non à la Violence.

7 – DESIGNATION LIEU FINALES COUPES

FESTIVAL U13 1ER AVRIL
CHARVIEU (lieu validé)

SENIORS ET FEMININES 11 JUIN
ESTRABLIN (lieu validé à l'unanimité)

Candidatures reçues à ce jour :

JN U8-U9

ST ANDRE LE GAZ - SEREZIN DE LA TOUR - O.ST MARCELLIN - ST M. EXIL - FORMAFoot BIEVRE VAL-LOIRE - MOIRANS FC - VINAY - VOIRON MOIRANS - LE VERSOUD - O.NORD DAUPHINE

JEUNES

O.ST MARCELLIN – RIVES - ST M. EXIL - COTE ST ANDRE - MOIRANS FC

8 – QUESTIONS DIVERSES

Marc Montmayer :

Dans le cadre des 3 contrats d'objectifs ciblés, il demande de l'aide pour les finaliser.

J. Raymond explique à tous que nous avons des contrats d'objectifs à respecter chaque année pour obtenir des subventions, et qu'il a demandé aux 4 vices présidents de remplir certains de ces contrats. Chaque contrat nécessite des factures à l'appui.

1- Futsal U11, Marc souhaite proposer aux clubs qui pratiquent des « tournois sauvages » de leur laisser l'organisation mais de leur proposer un règlement, les aider également par de la dotation, adopter éventuellement un quizz.

2 - formation délégué club

3 – réunions U15-U17 à mettre en place car nous avons beaucoup de problème dans ces catégories

Tout le monde échange sur des réflexions personnelles et sur un vécu. Des groupes de travail se créent.

Marc Montmayer et F. Ciceron :

Club de l'USVO déclarant Forfait Général puis annulant son FG.

Ils demandent qui a pris la décision. L. Mazzoleni explique qu'en concertation avec la commission des règlements et qu'en tenant compte des explications d'annulation de part du club de l'USVO (problèmes de licences non payées au club) et du fait du laps de temps entre la déclaration et l'annulation (quelques jours), cela n'a pas mis en difficulté le championnat.

Samuel Bourgeois :

Estime que le calendrier comporte des incohérences, que nous devons être plus souples avec les clubs et que nous devons être surtout dans l'accompagnement notamment chez les jeunes et basses divisions et qu'il faut faire jouer les matchs.

G Bouat rappelle que nous avons à réception du calendrier de la Ligue Rhône alpes, tenter de leur expliquer qu'en raison du système des vacances scolaires une zone début février une zone mi-février et une zone fin février, nous avons dû prendre une position, nous ne nous sommes pas calés sur leur calendrier qui imposait 3 mois de trêve, nous le savons 3 mois c'est trop et les clubs perdent notamment beaucoup de jeunes. Donc nous avons dû mettre des dates intermédiaires. Samuel l'entend bien mais souhaite lorsque les clubs ne peuvent jouer sur ces journées « un peu banales » pour x raisons, il serait souhaitable de les laisser s'arranger et d'être plus souples.

JM Boulord rappelle que le sujet a déjà été abordé en CD pour les vacances de la Toussaint et qu'il avait été décidé une tolérance jusqu'en catégorie U13.

M. Vachetta cite quant à lui l'exemple d'autres Districts, qui commencent leur championnat le 17 septembre, nous le 4 octobre, et la plupart des districts font des poules de 10, l'idée est peut-être à retenir.

H. Giroud propose de réduire la trêve hivernale afin de laisser libres les périodes de vacances scolaires et les longs weekends.

Après diverses réflexions, propositions de la part des membres participants à ce débat : S. Bourgeois, G Bouat, L. Mazzoleni, JM Boulord, M. Vachetta, H. Giroud, JL Sozet, M. Muffat-Joly, J. Raymond. Il est décidé plus de souplesse mais un cadre doit toutefois être posé. Un travail de réflexion sera fait pour la saison prochaine.

M. Vachetta souligne que dans le District certaines composantes ne sont pas à la même enseigne, futsal, féminines, foot entreprise.... Et que c'est anormal.

H. Giroud rappelle qu'avec les tablettes FMI il faudra de la rigueur quant aux horaires, plannings...

Hervé Giroud Garampon :

Information contre les incivilités

Des affiches ont été créées et seront distribuées aux clubs à travers les délégués de secteur.

J. Louis :

« Coup de gueule » envers l'absence des membres du CD aux Finales Futsal à part le Président, au nom de sa commission, J. Louis souligne son un grand mécontentement quant à l'intérêt porté pour le Futsal, en revanche souhaite remercier grandement E. Fiard qui s'est démené pour désigner des arbitres sur tous les plateaux.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h30

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 28 FEVRIER 2017

Tirage des 8ème de finales des Coupes de l'Isère



Le Président du District,

Le Crédit Agricole, Partenaire
Les membres du comité de direction
ont le plaisir de vous inviter au Tirage des 1/8ème
de Finales des Coupes de l'Isère



Le 9 mars 2017 à 19h00 au District de l'Isère



Ce tirage concernera les Coupes de l'Isère et Réserves Seniors
et les Challenges Sud et Nord Isère.

Invitée à ce Tirage : Anne Laure FRAPPART,
Athlète de haut niveau handi – aviron.

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

Journée Nationale des Bénévoles 2017



La FFF programme chaque année, à l'occasion de la **Coupe de FRANCE**, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour la 20ème édition. Le District participe toujours à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un(e) de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui en réalité se déroule sur 2 jours aura lieu les **27 et 28 mai** 2017. Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort parmi les candidatures reçues. Le coupon réponse doit nous parvenir pour le 15 mars dernier délai.

Coupon réponse téléchargeable sur le site en page d'accueil.

A l'attention tous les clubs utilisateurs de la FMI



A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Nous vous rappelons **l'importance de transmettre** au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).

En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.

A compter de cette date, **plus aucune feuille papier ne sera acceptée**, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.

CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI

Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois).

Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette.

Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.

STOP A LA VIOLENCE

Des comportements violents et inacceptables ont eu lieu lors des derniers matches de la phase « aller ».

A ce jour nous dénombrons 36 éducateurs ou pseudo éducateurs, dirigeants qui ont été exclus du banc de touche, ce qui démontre un manque de recul de ces personnes par rapport à notre football de district.

Nous ne jouons pas la coupe du monde dans le district de l'Isère.

Il serait temps que soit replacé à sa juste valeur notre foot et que les encadrants jouent réellement leur rôle.

Il est inacceptable que les arbitres soient insultés, moqués, bousculés voire même frappés.

La commission de discipline appliquera sans retenue le barème disciplinaire de la FFF ainsi que les sanctions aggravées du district.

Appel à candidature Assemblée Générale d'Été



Appel à candidature pour l'accueil de l'Assemblée Générale d'été qui aura lieu le
vendredi 30 juin 2017.

Les clubs intéressés par l'organisation de l'Assemblée doivent nous faire parvenir leur acte de candidature **pour le 10 mars 2017 dernier délai.**

Vous pouvez télécharger le cahier des charges sur la page d'accueil du site du District.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 18-19 Février 2017

Amende 32 €

NIVOLAS U15

FORFAIT JOURNEE

Du 25-27 Février 2017

Amende 32 €

CHAMPAGNIER U19
ASPTT ENT

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS

Du 26 Février 2017

Amende 140 €

CHATTE CIR
VEUREY CIR
SUD ISERE CIR
VERSOUD CHAD

FM NON RETOURNEE

Du 18-19 Février 2017

Amende 75 €

ESTRABLIN 4D

MOS 3 RIVIERES

CU17R

FM NON RETOURNEE

Match Etoile Futsal Fontaine / Arbre de vie 2 du 02/10/2016

Amende 75 €

ETOILE FUTSAL FONTAINE FUT

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 25-26 Février 2017

Amende 11€

NIVOLAS CIR
VINAY U17
ASCOL CIF
VIRIEU FUTSAL FUTPE
FUTSALL GEANTS U13
FUTSAL RIVOIS U13

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : MASIA P. – LAURAFooter – THOMET J. (2) – CROUZET F. – MASIA P. – VALLEE DE LA GRESSE – LEVY D. – MARTINEZ J. – HUGOT D. – DOLOMIEU – CUCHE C. – FIARD E. – VAZ F. – SOUDANI H.

APPEL : AJA VILLENEUVE – ETOILE FUTSAL FONTAINE

REGLEMENTS : DOLOMIEU – AJA VILLENEUVE – CROLLES – VIRIEU FUTSAL – MOS 3 RIVIERES – LAFRANCESCHINE P. – AS GRESIVAUDAN

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 28/02/2017

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, R. GUEDOUAR, G.BISERTA, J.LOUIS.

APPEL REGLEMENTAIRE

DOSSIER N° 29: Appel du club de AJAT VILLENEUVE de la décision de la commission des règlements prise le 07/02/2017 et parue le 09/02/2017 PV N°328.

INFRACTION DE TRESORERIE.

Paragraphe 2 - Appel des décisions

Article - 190

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- **soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet ;**
- soit le jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

La commission des règlements a fait paraître au journal officiel du district de l'Isère le 09 FEVRIER 2017 PV N° 328 les clubs en infraction de trésorerie ci-dessous :

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 16/01/2017.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/01/2017.

533035 VILLENEUVE AJAT

544257 SILLANS F.C.

553080 A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS

581015 COL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE.

611693 GRENOBLE ENERGIE SP.

Le club de l'AJAT VILLENEUVE GRENOBLE avait 10 jours pour faire appel à partir de la parution au PV du 09 Février 2017 +10 jours = 19 Février 2017.

Le 19 Février tombant un dimanche le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant qui est le lundi 20 février 2017.

Considérant que l'appel formulé par le club de l'AJAT VILLENEUVE a été envoyé par la boîte mail du club le 22 février 2017 à 20 heures³⁴, celui-ci est hors délai.

Par ce motif :

La commission d'appel déclare l'appel du club de l'AJAT VILLENEUVE GRENOBLE IRRECEVABLE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
Vincent SCARPA

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 28 FEVRIER 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

**Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).
Prendre vos dispositions dès à présent.**

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

Devenir Arbitre : Formation Initiale Arbitre

La 3ème et dernière session 2016/2017 de **formation initiale en arbitrage** aura lieu les **Dimanche 2, 9 et 16 AVRIL 2017 au District de l'Isère de Football** (Sassenage). Les conditions d'inscription et informations seront disponibles prochainement sur le site du District, rubrique Arbitrage > Formations.

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consul-

tations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.
Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.
Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

Fiche Navette Commission de Discipline : lu et noté transmise au responsable concerné.

DISTRICT, Invitation tirage 8ème de finale des coupes Isère : remerciements.

Mr BALUNDA Eric : Pas du ressort de la CDA, comme précisé par le Président de la CDA.

COURRIERS CLUBS :

CHATON FOOTBALEUR ESTRABLIN : Demande arbitre, dans la mesure de nos disponibilités, transmis au responsable désignations.

BOURG LÈS VALENCE FUTSAL : Pris note.

CROLLES -BERNIN : Pris note, vos propos n'engagent que vous.

CLUB ENTENTE FOOT LES ETANGS : Pris note, vos propos n'engagent que vous.

AS LA BOURBRE : Pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.

VALONDRAS : Nous regardons le problème.

PAYS D'ALLEVARD FC : Pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.

COURRIERS ARBITRES :

LEVYN David : Pris note, transmis pour suite à donner.
GEORGY Jérôme : Pris note. , transmis au responsable concerné.
GRASSI Mathieu : Pris note.
BAYLE Maxence : Pris note, transmis pour suite à donner.
TEPPOZ Anthony : Pris note, transmis au responsable concerné.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS *REUNION DU MARDI 28 FEVRIER 2017*

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25
PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC
EXCUSE : DENECHERE Gilles

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 16h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

Rapports recus: BUOSI Bernard, CICERON Fabien, AHMED HEZAM Zine, MORE Claude, BALDINO Cataldo, BOULORD Jean Marc, BECHET Patrice, HUGOT Daniel,

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités : Blancheleur Bernard

BLANCHEFLEUR Bernard	Du	12/03/2017	Au	12/03/2017
----------------------	----	------------	----	------------

DESIGNATIONS :**Samedi 04 Mars**

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17 Promotion Excellence	VALLEE DE GRESSE	GIERES	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	Frais au Club de Vallée de Gresse
Coupe U19 Repéchage	RIVES	ISERE RHODANNIENNE	<i>BECHET Patrice</i>	Frais aux 2 Clubs
Coupe U19 Repéchage	FOUR	DEUX ROCHERS	<i>MORE Claude</i>	Frais aux 2 Clubs
Coupe U19 Repéchage	ABBAYE	MISTRAL	<i>HUGOT Daniel</i>	Frais aux 2 Clubs
Coupe U19	SEYSSINET	MANIVAL	<i>COTTIER Raphael</i>	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 05 Mars

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
Excellence	VER SAU	SAINT MAURICE L'EXIL	<i>REMLI Amar</i>	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence A	SAINT CASSIEN	VOREPPE	<i>BOULORD Jean Marc</i>	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence A	VALLEE GRESSE 2	CROLLES	<i>BENZEGHIBA Tofik</i>	Frais au Club de Crolles
Promotion Excellence B	ST ANDRE LE GAZ	SEYSSINET (2)	<i>CICERON Fabien</i>	Caisse de Péréquation
3 ^{ème} Division F	LIERS	RO CLAIX (2)	<i>BLANCHEFLEUR Bernard</i>	Frais au Club de Liers
3 ^{ème} Division A	USVO GRENOBLE	ST PAUL DE VARCES (2)	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	Frais au Club de l'USVO
Promotion Excellence B	VEUREY	DOMENE	<i>DENECHERES Gilles</i>	Caisse de péréquation
3 ^{ème} Division E	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE (3)	OLYMPIQUE VILLE-FONTAINE	<i>AHMED HEZAM Zine</i>	Caisse de péréquation
1 ^{ère} Division C	COLLINES	TIGNIEU JAMEYZIEU	<i>BALDINO Cataldo</i>	Caisse de péréquation

Samedi 11 Mars

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19 Excellence	MARTINEROIS	CÔTE SAINT ANDRE	<i>CICERON Fabien</i>	Frais au club de Côte Saint André
U19 Promotion Excellence	VALLEE DU GUIERS	SEYSSINS	<i>BLANCHEFLEUR Bernard</i>	Frais aux 2 Clubs
U19 Promotion Excellence	CROLLES	2 ROCHERS	<i>Ahmed Hezam Zine</i>	Frais aux 2 Clubs
U17 Promotion Excellence A	MANIVAL (2)	GIERES	<i>BOULORD Jean Marc</i>	Frais aux 2 Clubs
U17 Promotion Excellence B	CORBELIN	DOLOMIEU	<i>BALDINO Cataldo</i>	Frais aux 2 Clubs
U15 Excellence	CROLLES	GPT SUD DAUPHINE	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	Frais aux 2 Clubs
U15 1 ^{ère} Division B	MISTRAL	JARRIE CHAMP (2)	<i>BUOSI Bernard</i>	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 12 Mars				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	AJA VILLENEUVE	CREYS MORESTEL	MORE Claude DENECHERE Gilles	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	SAINT MAURICE L'EXIL	JARRIE CHAMP	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence A	MANIVAL (2)	DOMARIN	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence B	CÔTE SAINT ANDRE (2)	2 ROCHERS	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division A	UO PORTUGAL	LA MURETTE	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division A	CROLLES (2)	OYEU	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division C	ARTAS CHARANTON- NAY	COLLINES	BUOSI Bernard	Caisse de Péréquation
2 ^{ème} Division A	GRESIVAUDAN	NOYAREY	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
4 ^{ème} Division C	BREZINS	LIERS (2)	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de Liers

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 28 FEVRIER 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT

COURRIERS

Valondras : Votre courrier a été transmis à la CDA pour traitement mais effectivement un tel comportement n'est pas acceptable.

Vallée de la Gresse : Vos informations sont à faire remonter au club visiteur ainsi qu'à la municipalité de ce club.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 330 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 329 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Grésivaudan, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizonnnes, Le Mottier, Froges, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Asp Bourgoin, Voiron-Moirans

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 28 FEVRIER 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.ff.fr

103. ASPTT2 : noté.

104. CD Varcès : noté (rectificatif horaire).

105. Energie Sports : noté. Dossier en cours.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTE AUX CLUBS

Information de la ville de Grenoble : rappel, début des matches à 20h00 à Espagnac et Bachelard.

Rectification Information de CD Varcès : à compter du 20/02/2017, début des matches à Saint-Quentin-sur-Isère (stade de la Tour) à 20h30 au lieu de 20h45.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T04. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 06/03/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

Poule A, T04. Air Liquide – Belledonne.

Lundi 06/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Poule A, T04. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 4 SFI.

Lundi 06/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

Poule B, T05. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 06/03/2017, 20h00. Espagnac

Poule B, T05. Les Anciens de l'ACREE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 06/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

Poule B, T05. Exempt : CD Varcès.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J12. Air Liquide – GSE.

Lundi 13/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 13/03/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J12. ASPTT 1 La Poste – CD Varcès.

Lundi 13/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

J12. ASPTT 4 SFI – CEA 1 ST.

Lundi 13/03/2017, 20h00. Espagnac.

J12. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 13/03/2017, 20h00. Montbonnot.

J08. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 23/03/2017, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ04. Energie Sports – Métropolitains 2.

Lundi 06/03/2017, 20h45. Les Ruires, Eybens.

J09. Energie Sports – Fasson.

Lundi 13/03/2017, 20h45. Les Ruires, Eybens.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, RT03. Fasson – Métropolitains 1.

Lundi 06/03/2017, 20h00. Bachelard.

Poule A, RT02. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 13/03/2017, 20h00. Bachelard.

Poule B, RT01. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 13/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

MATCHES EN RETARD

Plusieurs matches ont été reportés. La Commission encourage les équipes à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-entreprise@isere.ff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise. Informer rapidement la Commission si des matches ont déjà été joués.

Liste des matches en retard, foot à 11

T02. (coupe). CEA 2 Grenoble – GSE : 20/03/2017.

J08. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI : 23/03/2017.

T01. (coupe). ASPTT 4 SFI – Belledonne : 27/03/2017.

T04. (coupe). Les Anciens de l'ACREE – GSE : 27/03/2017.

J11. CD Varcès – Air Liquide : 27/03/2017.

J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble : 27/03/2017.

J01. Belledonne – ASPTT 4 SFI :

J01. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

J02. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

J08. Belledonne – CEA 1 ST.

J09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

J10. ASPTT 2 ST – CD Varcès.

J10. ASPTT 4 SFI – Belledonne.

J10. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.

J11. GSE – ASPTT 4 SFI.

J11. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

J11. Belledonne – ASPTT 1 La Poste.

Liste des matches en retard, foot à 8

J04. Métropolitains 1 – CEA 3 Grenoble.

J05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 1.

J05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

J08. Fasson – Métropolitains 1.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 28/02/2017

Présent(e)s : MUFFAT-JOLY M.J, CARRETERO C
En Mission : LOUIS J



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

FINALES DES COUPES REGIONALES FUTSAL A SEYSSINET : Gymnase Aristide Berges

Auront lieu le samedi 04/03/2017 pour les catégories U13, U15 et U17 à partir de 9h00; Le dimanche 05/03/2017 pour la catégorie féminines séniors à partir de 09h00 ainsi qu'un match de démonstration de foot fauteuil (Les Scorpions Grenoblois) à 13h30.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : MATCHS EN RETARD

Journée 4 :

L'Arbre de Vie 1 / Espoir Futsal 38 1 : le vendredi 03/03/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu)

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 11)

A jouer au plus tard le 12/03/2017

A.J.F. Chasse sur Rhône1 / L'Arbre de Vie 1 : Le dimanche 12/03/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).

Espoir Futsal 38 / RCA Futsal : Le Lundi 06/03/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche).

Mistral / F.O Rivois : Le Vendredi 10/03/17 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

AC Seyssinet / Martinerois Futsal : Le Dimanche 12/03/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet)

Joga 2 / Vie et Partage 2 : Le Samedi 11/03/17 à 17h00 (Gymnase Renies Bayard, Grenoble)

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Club martinerois Fut 2 / Mistral Grenoble: Le vendredi 17/03/17 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Herès).

F.O Rivois / Joga 2 : Le samedi 18/03/17 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

RCA Futsal / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le dimanche 19/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

L'Arbre de Vie 1 / AC Seyssinet : Le vendredi 17/03/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Vie et Partage 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 18/03/17 à 18h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE MATCHS EN RETARD

Journée 09 :

AJF Chasse/ Rhône 2 / Futsal Isle d'Abeau le mercredi 08/03/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, l'Isle d'Abeau)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 11)

A jouer au plus tard le 12/03/2017

Domarin As / Exempt

Nuxerete Fs38 / Futsal l'Isle d'Abeau : Le Samedi 04/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

RCA Futsal 2 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le Dimanche 12/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Exempt / Touvet Terrasse1

Pays Voironnais / Etoile Futsal Fontaine : Le Mardi 07/03/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

L'Arbre de Vie2 / R.C.V.F : Le Samedi 04/03/17 à 14h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Nuxerete Fs38 / Domarin As 1 : Le samedi 18/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Pays Voironnais / Touvet Terrasse 1 : Le mardi 14/03/107 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

RCA Futsal 2 / Futsal l'Isle d'Abeau: le dimanche 19/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

L'Arbre de Vie2 / Etoile Futsal Fontaine 1 : Le samedi 18/03/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Exempt / R.C.V.F 1

Exempt / A.J.F. Chasse sur Rhône 2

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 28 FEVRIER 2017

Présents : M. BOULORD, BONO, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, PINEAU, SEGHIER, VITTONI.
Excusé(e)s: MME STAËS, MM.CHAMBARD.

COURRIERS

A.L. ST MAURICE L'EXIL : la C.R. est dépositaire de la liste des éducateurs déclarés et de leurs diplômes.
La C.R. contrôle toutes les semaines la présence des éducateurs inscrits sur les feuilles de match.
Les arbitres ont reçu la consigne de renseigner pour l'excellence et la promotion d'excellence, la présence de l'éducateur dans le cadre « règlements locaux » de la tablette.

GUINEENS DE GRENOBLE : votre mail ne peut être pris en compte (utiliser la messagerie officielle du club ... merci).

F.C. VOIRON MOIRANS : lu et noté concernant l'indisponibilité de votre terrain.

VIRIEU FUTSAL : sur la forme : votre réserve est mal libellée donc irrecevable (voir P.V. 308, 309, 310)
Sur le fond : l'article 142 des R.G. de la F.F.F. précise les modalités des réserves d'avant-match.

Match U17 1^{ère} DIVISION, POULE D : TIGNIEU / REVENTIN : en attente de la commission de discipline.

F.C CROLLES BERNIN : lu et noté

CASSOLARD PASSAGEOIS : après lecture de votre courrier, la C.R. ne doute pas de votre bonne foi.

EVOCATION

N°169 : CASSOLARD PASSAGEOIS/BEAUVOIR – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE D – MATCH DU 12/02/2017.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de BEAUVOIR, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de CASSOLARD PASSAGEOIS afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 24/02/2017.

Considérant que par décision en date du 04/12/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. BELHADI Julien, licence n° 25786387158, d'un match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 12/12/2016.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 12/02/2017.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* ».

Dit que le joueur BELHADI Julien, licence n° 25786387158, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de CASSOLARD PASSAGEOIS (1 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de BEAUVOIR (4 points, 3 buts),

Inflige une amende de 107€ au club de CASSOLARD PASSAGEOIS pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 (un) match ferme au joueur BELHADI Julien à compter du lundi 06/03/2017.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°174 : MANIVAL/VOIRON – MOIRANS 1– SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 12/02/2017.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MANIVAL pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de VOIRON-MOIRANS une demande d'évocation du club de MANIVAL, sur la participation du joueur HANI Elyass, licence n° 2518684688, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de VOIRON-MOIRANS de lui faire part de ses observations avant le 13/03/2017, délai de rigueur.

DECISIONS

N°170 : MOS-3RIVIERES 3 / OLYMPIQUE NORD DAUPHINE 2 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C– MATCH DU 12/02/2017.

La Commission, pris connaissance des réserves d'avant-match du club de O. NORD DAUPHINE, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de MOS-3 RIVIERES, évoluant en HONNEUR REGIONAL, poule C et en EXCELLENCE.

Il s'avère que ce club a bien respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club MOS-3 RIVIERES.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre BELLEVILLE ST JEAN a eu lieu le 11/12/2016 et l'équipe 2 jouait le 12/02/2017 contre VAREZE 2.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors des matchs cités en rubrique.

Par ces motifs, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MOS-3 RIVIERES, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de NORD DAUPHINE, évoluant en PROMOTION HONNEUR REGIONAL poule A, il s'avère que ce club a bien respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs, 2 joueurs à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°171 : LA MURETTE / FCBJ 2– U17 – EXCELLENCE –MATCH DU 11/02/2017.

La Commission, pris connaissance des réserves d'avant-match du club de LA MURETTE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN évoluant en U17 LIGUE HONNEUR.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

2 joueurs à 9 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club BOURGOIN.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST PRIEST a eu lieu le 11/12/2016.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°172 : ST GEOIRE EN VALDAINE / DOLOMIEU 3 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE D– MATCH DU 12/02/2017.

La Commission, pris connaissance des réserves d'avant-match du club de ST GEOIRS EN VALDAINE, pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club DOLOMIEU évoluant en 1^{ère} DIVISION poule C et en 3^{ème} DIVISION poule D

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 7 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de ST GEOIRS EN VALDAINE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club DOLOMIEU évoluant en 1^{ère} DIVISION poule C et en 3^{ème} DIVISION poule D.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre LA TOUR ST CLAIR a eu lieu le 12/02/2017 et VALLEE BLEUE le 10/02/2017.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°173 : CHARVIEU 3 / DOLOMIEU 1 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 28/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de DOLOMIEU pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de CHARVIEU évoluant en SENIOR PROMOTION HONNEUR REGIONAL poule A et en SENIOR HONNEUR LIGUE poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs, 1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 7 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°175 : GF 38 / BOURBRE 1 – FEMININES A 11 – EXCELLENCE – MATCH DU 19/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de BOURBRE pour la dire recevable : Joueuses brulées.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de GF38 évoluant en D2 FEMININE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucune joueuse brûlée.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°176 : VERSAU 3 / BIZONNES – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE F – MATCH DU 19/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de BIZONNES, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de VERSAU, il s'avère que ce club a bien respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

Les dernières rencontres officielles contre EYBENS a eu lieu le 10 / 12 /2016 (EXCELLENCE) et contre LA MURETTE a eu lieu le 10 /12/2016 (2^{ème} DIVISION poule).

Considérant que sur les feuilles de match de ces rencontres, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°178 : FORMAFOOT / FCTC 3 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 19/02/2017.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de FORMAFOOT pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club LA TOUR ST CLAIR.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de la TOUR ST CLAIR 1 contre MANIVAL a eu lieu le 12/02/2017 et de la TOUR ST CLAIR 2 contre VAL LYONNAIS 1a eu lieu le 11/12/2016.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondées et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°179 : ESTRABLIN 2 / GRESIVAUDAN – FEMININES – PROMOTION EXCELLENCE –MATCH DU 26/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de AS GRESIVAUDAN pour la dire recevable : Joueuses brûlées.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'ESTRABLIN évoluant en HONNEUR LIGUE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueuses à 13 matchs, 1 joueuse à 6 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ESTRABLIN, évoluant en HONNEUR LIGUE, il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre RUY MONTCEAU a eu lieu le 12/ 02 /2017 en COUPE RHONE ALPES.

Considérant que sur cette feuille de match figurent les noms des joueuses :

LETENDU Adeline, DE BARROS Olivia, DENIZOT Laetitia, CLERC Cassandre , GENIN Alida , CATEX Elodie, BLAIN Laetitia.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité au club d'ESTRABLIN pour en reporter le bénéfice au club de GRESIVAUDAN.

ESTRABLIN (1 point, 0 but), GRESIVAUDAN (4 points, 3 buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 16/01/2017.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 02/03/2017.**

611524 COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE

528946 NOYAREY

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

Art.17-3 des R.G. du District Isère football –

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du recommandé, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. »

Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

553080 TURCS DE MOIRANS

Lettre recommandée adressée le 28 février, date d'effet de mise hors compétition : le 07/03/2017

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Gérard ROBIN

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 28 FEVRIER 2017

Présents : L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni

Excusé(s) : A. Brault/ J. Chambard / C. Maugiron / B.Buosi / F. Agaci

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Liste des plannings hors délais (le lundi de la semaine N au lieu du lundi de la semaine N-1) pas de modification des horaires : Chatte, Echirolles FC, St André le Gaz, Rives, Ruy Montceau, U.O. Portugal.

A la vue de certains plannings hebdomadaires reçus chaque semaine il semble important de faire quelques précisions

Pour être pris en compte ceux-ci doivent parvenir à J-12 c'est-à-dire le lundi avant 14h00

EXEMPLE : Lundi 20 Février pour le Week-End du 4 et 5 Mars

Un planning arrivant le lundi pour le Week-End à venir ne sera pas traité.

La gestion des plannings est effectuée par une personne le lundi Après midi

En cas de modification d'horaire de dernière minute le mail **des 2 clubs** doit parvenir à la commission afin que l'horaire soit modifié sur le Site faute de quoi aucune modification ne pourra être réalisée.

Vous avez ; quoi qu'il en soit les numéros utiles de tous les responsables de catégories et des Présidents de commissions pour tout renseignement complémentaire

Comprenez bien que le district ne peut effectuer des modifications que sur pièces reçues

U13

1^{er} Division A : TOUVET TERRASSE / MARTINEROIS1, match en retard, merci de trouver une date rapidement et la communiquer à la commission sportive.

U15 A 8

Le 2^o tour de la coupe est consultable sur le site.

U15 A 11

Courrier : CROLLES lu et noté.

SENIORS

2^o Division C : Mr Echine, arbitre de la rencontre est prié de communiquer à la commission le score de la rencontre Vallée d'Hien 38 2/ Ascol du 19/02/2017

3^o Division A : USVO / St Paul de Varcès 2 jouera le 05/03 à 13h00 à Susville

3^o Division C : St Cassien 2/ Miribel 2 se jouera Stade Plan Menu Est 2 (synthétique) à Coublevie, 20h00 le samedi 04/03/2017

SENIORS A8

Le 1^{er} Tour de la coupe senior à 8 : le 21/03/2017.

Le tirage est consultable sur le site.

VETERANS

Prochain tour, ¼ de finale, le 14 avril 2017, le tirage sera effectué la semaine 10.

Le Co-Président L. Mazzoleni

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 10 mars 2017 au dimanche 12 mars 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mars 2017

Plateau U7 (16 équipes)
GF38 à 14h00

dimanche 12 mars 2017

Match U17 PHR
GF38 2 / SAINT CHAMOND FOOT à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 11 mars 2017

Plateau U10/U11
FC2A à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 11 mars 2017

Match U15
FC2A 2 / AS MARTINEROIS à 13h30
Match U17
FC2A / FC OISANS à 16h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 11 mars 2017

Plateau U10/U11
AJAT VILLENEUVE à 13h30
Plateau U11
AJAT VILLENEUVE à 13h30

dimanche 12 mars 2017

Match seniors 3D
AJAT VILLENEUVE 2 / FC VEUREY 2 à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 10 mars 2017

Match vétérans
FC2A / FC SEYSSINS à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 10 mars 2017

Match vétérans
ASIEG / FC ALLEVARD à 20h00

samedi 11 mars 2017

Plateau U8/U9
ASIEG à 13h30
Match Cp de l'Isère U13
ASIEG 2 / USVO 3 à 15h00
Match Cp de l'Isère U13
ASIEG / ES MANIVAL 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 11 mars 2017

Plateau U8/U9
FC MISTRAL à 10h30
Match Cpe de l'Isère U13
FC MISTRAL / FC SUD ISERE 3 à 14h00
Plateau U10
FC MISTRAL à 14h00
TC Match U15 FC MISTRAL / US JARRIE CHAMP (match à 15h30)
TC Match U17 FC MISTRAL / FC PONT DE CLAIX (match à 18h00)

dimanche 12 mars 2017

Match seniors 2D
ASIEG 2 / TUNISIENS SMH à 12h30
Match Seniors Prom.Exc.
ASIEG / FC ISLE D'ABEAU à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 11 mars 2017

Match Cp de l'Isère U13
AS BAJATIERE / FC ECHIROLLES 4 à 14h00
Plateau U10/U11
AS BAJATIERE à 14h00
Match U15 AS BAJATIERE / FC2A 3 à 15h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mars 2017

Match Féminines U18 Exc.
GF38 2 / ARTAS CHARANTONNAY à 14h00

dimanche 12 mars 2017

Match seniors 3D
AS TURQUOISE / FOC FROGES à 13h00
Match seniors 3D
GUINEENS ISERE / VA FORMAFOOT 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 10 mars 2017

Match vétérans
GSE / CE SEMITAG à 20h00

samedi 11 mars 2017

Match Cp de l'Isère U13
GF38 4 / FC SUD ISERE 2 à 10h30
Plateau U10
GF38 4 à 10h30
Match Cp de l'Isère U13
FC2A / FC CROLLES à 14h00
Match Féminines U18 Prom.
FC2A / AS GRESIVAUDAN à 14h00

dimanche 12 mars 2017

Match Féminines Exc.

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

GF38 2 / ENTENTE GRESIVAUDAN à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mars 2017

Match Cp de l'Isère U13
US ABBAYE / FC SEYSSINS 2 à 14h00

Plateau U10
US ABBAYE à 14h00)

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mars 2017

Plateau U7 (17 équipes)
US ABBAYE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 11 mars 2017

Match Cp de l'Isère U13
GF38 3 /US SASSENAGE à 10h30
Match Cp de l'Isère U13
GF38 /FC SUD ISERE à 10h30
Match U15 PHR
GF38 2 /AS MISERIEUX à 14h00
Match seniors Exc.
FC2A /ES RACHAIS 2 à 19h00

dimanche 12 mars 2017

Match U19 HL
GF38 /BOURG EN BRESSE à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mars 2017

Plateau U7 (16 équipes)
USVO à 10h30
Match Cp de l'Isère U13
USVO 5 /OC EYBENS 6 à 14h00
Plateau U11
USVO à 14h00
Match Cp de l'Isère U13
USVO 2 /ECHIROLLES SURIEUX 2 à 15h30
Match Cp de l'Isère U13
USVO /FC ECHIROLLES 3 à 15h30
Match U15 USVO /AJAT VILLENEUVE à 17h00

dimanche 12 mars 2017

Match seniors 3D
MAHORAISE GRENOBLE /
FC ST MARTIN D'URIAGE 2 à 12h30
Match seniors 3D
TURCS DE GRENOBLE/
AS MARTINEROIS 3 à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 28 février 2017

« La Commission Technique vous rappelle que, conformément au règlement Fédéral, seuls trois joueurs U9 sont autorisés à jouer dans une même équipe U10 (avec autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure). Les clubs n'ont en aucun cas la possibilité de surclasser une équipe entière de U9 en U10. Les clubs ne respectant pas ce règlement devront répondre de leur responsabilité en cas de problème avec les joueurs. »

**CERTIFICATION CFF2 DU 8 MARS 2017
ARTAS CHARANTONNAY**

Liste des stagiaires convoqués :

Club d'inscription

F. C. BALMES NORD ISERE
U. S. BEAUVOIR ROYAS
F. C. SUD ISERE
F. C. VAREZE
ARTAS CHARANTONNAY FC
O. C. D'EYBENS
ARTAS CHARANTONNAY FC
PAYS D'ALLEVARD F. C.
AS VEZERONCE HUERT

Nom

ALBERT
ANTONOFF
ARRIBERT
BALLESTA
BAYLE
BOUDJBIHA
COULAGNE
DE CARVALHO
DE HARO

Prénom

Alexandre
Pascal
Fabien
Matthias
Christian
Hamid
Anthony
Joato Paulo
Antoine

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

ARTAS CHARANTONNAY FC
 A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
 U. S. BEAUVOIR ROYAS
 F.C. BALMES NORD ISERE
 AS VEZERONCE HUERT
 F.C. SUD ISERE
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 O. NORD DAUPHINE
 F.C. VALLEE DE LA GRESSE
 A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
 AS VEZERONCE HUERT
 AS MARTINEROIS
 F.C. SUD ISERE
 M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
 U.S. LA BATIE DIVISIN
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 PAYS D'ALLEVARD F.C.
 SURIEUX ECHIROLLES
 C.S. VOREPPE
 C.S. NIVOLAS VERMELLE
 F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
 U. S. CREYS-MORESTEL
 A. S. DU GRESIVAUDAN
 F.C. SUD ISERE
 F.C. CROLLES BERNIN
 A. S. DU GRESIVAUDAN
 VIE ET PARTAGE

DENOLY Bastien
 DIALLO Adama
 ESTRANY Maxime
 FAURE Loic
 FERNANDES Yoann
 FREYNET(excusée) Marjorie
 GALLIEN Arnaud
 GHAZARIAN Olivier
 GUERRERO Julien
 GUIBOUD RIBAUD Frederic
 HADJRI Rojdi
 HELAL Wissem
 HORBASIC Renaud
 HURTIER Benoit
 JALLAMION Olivier
 LLOPIS Maxime
 MILLION Bertrand
 M'RAIHI Riyad
 OGBI Kamel
 RAHIS Dylan
 RAIMO Jean Luc
 REGOLA Steve
 ROTHIER Jeremy
 SCHREIBER Cyrille
 SFORZA Vincent
 SIAUX Emilien
 ZEBBAR Younes

CERTIFICATION CFF3

GF38
 SEYSSINET
 FC VERSOUD

BACCAVIN Julie
 DJELLALI Azzedine
 TOURNON Jérémy

MODULE U9 9 ET 10 MARS ESTRABLIN

Liste des stagiaires inscrits

Nom	Prénom	Club qui inscrit le candidat
ARBEZ	Yoan	F.C. LA SURE
BARTHELEMY	Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENJADDIGUE	Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BOUCHARD	Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN	Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON	Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOYER	Mickael	ISLE D'ABEAU F.C.
CAPOUNDA	Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
CHANRON	Thomas	F.C. LA SURE
COLIN	Julie (excusée)	GRENOBLE FOOT 38
DAMBON	Nicolas (excusé)	U. S. CREYS-MORESTEL
DELHOMME	Deborah	F. CL. DE BREZINS
GAUTHIER	Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GHAIRI	Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
GONCALVES	Luis	U.S. REVENTINOISE
JANVIER	Nicolas	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
MARTIN	Mélanie	LA SURE
MIQUET	Lola	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MONDET	Clément	F.C. VAREZE
NIVON	Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT	Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES	Aurélien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES	Sébastien	F.C. VAREZE
PERRIN	Tristan	U.S. SASSENAGEOISE F.

POCHOT	Philippe(excusé)	LA MURETTE
PROVOS	Camille	A.S. VALONDRAS
RICHARD	Alexandre	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
RIVAL	Christophe	F.C. LA SURE
ROUZAUD	Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
ROZELIER	Julien (excusé)	U.S. REVENTINOISE
SIBUE	Sébastien (excusé)	F.C. VAREZE
SOLER	Arnaud	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TEBIB	Yanis	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
URBANETTI	Philippe	F.C. LA SURE
VELAZQUEZ	Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER	Thomas	U.S. REVENTINOISE

MODULE U11

LES 17 et 18 MARS ESTRABLIN

Liste des stagiaires inscrits

Nom	Prénom	Club qui inscrit le candidat
ARBEZ	Yoan	F.C. LA SURE
BARTHELEMY	Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENJADDIGUE	Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BOUCHARD	Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN	Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON	Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOYER	Mickael	ISLE D'ABEAU F.C.
CAPOUNDA	Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
CAVAGLIA	Stephane	U.S. ST PAUL DE VARCES
CHANRON	Thomas	F.C. LA SURE
DAMBON	Nicolas (excusé)	U. S. CREYS-MORESTEL
GAUTHIER	Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GHAFIRI	Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
GONCALVES	Luis	U.S. REVENTINOISE
HURTIER	Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JANVIER	Nicolas	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
MARTIN	Melanie	F.C. LA SURE
MERCIER	Corentin	F.C. LA SURE
MONDET	Clement	F.C. VAREZE
NIVON	Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT	Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES	Aurelien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES	Sebastien	F.C. VAREZE
PERRIN	Tristan	U.S. SASSENAGEOISE F.
POCHOT	Philippe(excusé)	U.S. LA MURETTE
PROVOS	Camille	A.S. VALONDRAS
REY	Adam (excusé)	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
RICHARD	Alexandre	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
RIVAL	Christophe	F.C. LA SURE
ROUZAUD	Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
ROZELIER	Julien (excusé)	U.S. REVENTINOISE
SAHRAOUI	Brahim	ISLE D'ABEAU F.C.
SIBUE	Sebastien (excusé)	F.C. VAREZE
SOLER	Arnaud	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TEBIB	Yanis	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
URBANETTI	Philippe	F.C. LA SURE
VELAZQUEZ	Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER	Thomas	U.S. REVENTINOISE

NOUVELLES SESSIONS DE FORMATIONS 2017

- **Module U7 le 8 avril à Reventin**
- **Formation Gardien de But Module 1 les 10 et 11 avril 2017 à Sassenage.**

E-foot 38 PV N° 331 du 2 mars 2017

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations